

## Revue de presse

*Février 2018*

### Sommaire

#### Presse écrite

1. « La CPME veut une loi océanique », paru dans Le Quotidien du vendredi 26 janvier 2018.
2. « Ceser, CAF et Sécurité sociale : le grand jeu des chaises musicales commence », paru dans le JIR et sur clicanoo.re le vendredi 26 janvier 2018.
3. « En 2018, la CPME continue de militer pour la spécificité de notre territoire », paru dans le JIR et sur clicanoo.re le vendredi 26 janvier 2018
4. « Décret no 2018-57 du 31 janvier 2018 pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 73 de la loi no 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique », publié au Journal Officiel le 2 février 2018.
5. « Egalité Réelle : davantage de marchés publics pour les TPE-PME locales », paru sur clicanoo.re le 2 février 2018.
6. « Une nouvelle ère pour La Réunion », édito du Quotidien du 2 février 2018.
7. « Commande publique », Brève parue dans Le Quotidien du 3 février 2018.
8. « Le SBA inscrit au Journal officiel », brève parue dans le JIR du 6 février 2018 suite au communiqué du 5/02.
9. « Le SBA au Journal officiel », paru dans le Quotidien du 7 février 2018 suite au communiqué CPME du 5/02.
10. « Bariegts s'inquiète de l'application de la loi égalité réelle en outre-mer », paru dans le JIR du 6 février 2018.

11. « Sous-traitance obligatoire auprès des TPE et PME locales pour la commande publique », paru sur le site de Réunion 1ère le 7 février 2018.

12. VIDEO - « Eric Leung Sam Fong : Le Trophée Entreprise & Territoire, une notoriété pour l'entreprise », publié sur linfo.re pour Antenne Réunion.

*Retrouver une interview vidéo de EricLeug sur le site d'Antenne Réunion*

13. « La 2nde édition du Trophée Entreprise & Territoire est lancée », paru sur linfo.re le 8 février 2018.

14. VIDEO - « Trophée & Territoire, c'est parti pour la 2e édition », paru dans le JIR et clicanoo du 9 février 2018 -

*Retrouver une interview vidéo de Johnny Law Yen sur le site de clicanoo*

15. « Trophée Entreprise & Territoire : La deuxième édition est lancée », paru dans le Quotidien du 9 février 2018.

16. « La CPME Réunion et Groupama Océan Indien lancent la 2nde édition du Trophée Entreprise & Territoire », paru sur memento.fr le 9 février 2018 – *Article payant*

17. « La CPME réunion et Groupama Océan Indien présentent la 2ème édition du Trophée Entreprise & Territoire », Communiqué de presse relayé en intégralité sur Inforeunion.net, le 9 février 2018.

18. « Club entrepreneurs », rendez-vous publié dans le Quotidien du 12 février 2018

19. L'invité de la Matinale de Réunion 1ère Radio : Max Dubois salue le travail de la CPME Réunion sur la commande publique et le paiement des factures à 28 jours. Interview du lundi 19 février 2018 à retrouver sur le site de Réunion 1ère.

20. « Nicole Ethève réélue présidente de la Sécurité sociale », paru sur Clicanoo le 20 février 2018.

21. « Le Medef veut défendre toutes les entreprises », paru sur clicanoo le 20 février 2018.

22. « Le Medef cible les partisans d'une Réunion sous cloche », paru dans le Quotidien du 20 février 2018
23. « CGSS : Niclole Ethève conserve la présidence », paru dans le Quotidien du 20 février 2018
24. « Une association contre le chômage de masse », paru dans le Quotidien du 20 février 2018
25. « Max Dubois a un plan », paru dans le JIR du 20 février 2018
26. « Entrepreneurs du BTP en difficulté », paru dans le Quotidien
27. « Comment mieux protéger ses données », paru dans le Quotidien du 12 février 2018

**1 - « La CPME veut une loi océanique », paru dans Le Quotidien  
du vendredi 26 janvier 2018**

**10 > L'ACTUALITÉ À LA RÉUNION**

SUR LE MODÈLE DE LA LOI MONTAGNE EN MÉTROPOLE

# La CPME veut une loi océanique

**La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) souhaite que les parlementaires ultramarins déposent une proposition de loi océanique en s'inspirant de la loi montagne obtenue par leurs collègues métropolitains. Objectif : obtenir un cadre juridique « stable et spécifique » pour nos TPE-PME.**

Dominique Vienne a prononcé la phrase à deux reprises, hier, lors de ses « vœux entrepreneuriaux » aux adhérents de la CPME Réunion : « L'entreprise doit être considérée comme la solution et pas comme le problème. » Un message évidemment adressé aux pouvoirs publics.

Il y a un an, à l'occasion de la campagne précédant l'élection présidentielle, la Confédération des petites et moyennes entreprises avait proposé aux candidats de remplacer le ministère des Outre-mer par un ministère de la France océanique afin de valoriser les 11 millions de km<sup>2</sup> d'ouverture des outre-mer français là où la métropole doit se contenter de 420 000 km<sup>2</sup>.



Dominique Vienne (au centre) et la CPME veulent « maximiser » les retombées économiques pour les TPE-PME locales. (Photo David Chane)

## « Faire souffler le vent »

Hier, c'est aux députés et sénateurs de La Réunion que Dominique Vienne s'est adressé via les médias. Alors que la Lodeom (loi pour le développement économique des outre-mer) touche à sa fin, il leur demande de déposer une proposition de loi océanique « qui stabilise un cadre pendant dix ans ».

La CPME a un exemple en tête : celui de la loi montagne votée à l'initiative des parlementaires montagnards de métropole. « Après 17 ans de travail, ils ont obtenu des dérogations en matière de code de la construction ou de loi sur l'eau, énumère Dominique Vienne qui en tire la conclusion suivante : « C'est possible et nous plaçons en faveur d'une loi ambitieuse, qui fasse souffler le vent sur la France océanique. Il faut, par exemple, que le coût du travail soit adapté à notre compétitivité et à notre attractivité. Nous ne voulons pas de dérogations mais une spécification. » Après avoir porté le SBA (stratégie

du bon achat en français dans le texte), qui vise à faciliter l'accès des TPE aux marchés publics, la CPME va en assurer la promotion auprès du Conseil économique, social et environnemental national mais aussi des Délégations aux outre-mer de l'Assemblée et du Sénat.

Elle entend également poursuivre cette année son combat contre les « fuites économiques » en faisant en sorte de garder localement un maximum de valeur ajoutée.

## Rencontres du financement

Dans le même ordre d'esprit, la CPME veut décliner localement une démarche canadienne : le Comax (comité de maximisation). L'idée ? Pour tous les investissements supérieurs à 500 000 euros, faire en sorte que les instances publiques « maximisent les retombées économiques et sociales pour le territoire », quitte à laisser le temps aux entreprises locales d'acquiescer les compétences nécessaires (formations et investissement) avant de lancer les marchés publics.

Alors que le Régime social des indépendants (RSI) vient de disparaître avec une intégration progressive des travailleurs indépendants au régime général (lire notre édition de lundi), le syndicat patronal se montrera « vigilant ». Il entend garder un « régime des indépendants » et éviter que les patrons fassent l'objet du même traitement que les salariés.

La CPME veut par ailleurs faire plus pour ses 580 adhérents individuels et 25 syndicats. Elle défendra leur cause au travers de ses 200 mandats et va lancer plusieurs initiatives en leur direction. A commencer par un annuaire et une ap-

plication destinés à leur permettre de « faire des affaires ensemble » et de « partager rapidement de l'information ».

Des Rencontres du financement sont également annoncées. Il s'agira de « rendre compréhensibles et accessibles » les nouveaux outils de financement qui vont voir le jour cette année, en particulier les différents fonds que s'approprient à lancer la Région et ses partenaires comme la Banque européenne d'investissement et la BPI pour un montant total de 100 millions d'euros. Le jeu en vaut la chandelle.

Cédric BOULLAND

## GROS PLAN

### DOMINIQUE VIENNE MYSTÉRIeux SUR SON AVENIR

Le mois prochain, Dominique Vienne sera candidat à la succession de Jean-Raymond Mondon à la présidence du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). « J'ai à cœur d'être partout où il est possible de défendre les intérêts des TPE-PME », argumente-t-il. S'il est élu, abandonnera-t-il son mandat de président de la CPME, qu'il occupe depuis 2010 ? Interrogé, le principal intéressé botte en touche. « Attendons le résultat de l'élection pour voir ce qui se passe, nous a-t-il répondu. Le conseil d'administration de la CPME prendra des décisions. Et d'ajouter : « il faut vérifier la compatibilité de charge mais il n'y a pas d'incompatibilité de fonctions ».

**2 - « Ceser, CAF et Sécurité sociale : le grand jeu des chaises musicales commence », paru dans le JIR et sur clicanoo.re le vendredi 26 janvier 2018**

Lien : <https://www.clicanoo.re/Economie/Article/2018/01/26/Ceser-CAF-et-Securite-sociale-le-grand-jeu-des-chaises-musicales>

10 **LA RÉUNION**

Vendredi 26 janvier 2018 - Le Journal de l'Île

FAITS DIVERS POLITIQUE **ÉCONOMIE** SOCIÉTÉ CULTURE JOURNAL DES COMMUNES FORUM

# Ceser, CAF et Sécurité sociale : le grand jeu des chaises musicales commence

**ELECTION.** Les membres de trois organismes publics vont être renouvelés en vue de désigner leur nouveau président. Entre les alliances d'un jour et les coups de Trafalgar, le mois de février promet d'être agités entre syndicats et patrons.

**T**ous les syndicats de salariés et organisations patronales cherchent à avoir une place au sein des différents conseils d'administrations d'organismes publics.

Des places recherchées. Elles permettent de peser dans les décisions, quant il ne s'agit pas d'avoir un jeton de présence. Depuis quelques jours, une certaine agitation a commencé et touche les conseils d'administrations de la Caisse d'allocations familiales, de la CGSS (Caisse de sécurité sociale) ou encore pour la présidence du Ceser (Conseil économique social et environnemental de la Réunion).

Le but est de désigner le nouveau ou la nouvelle présidente en vue du prochain mandat. Les discussions pour garder un mandat entre les uns et des autres ont commencé et risquent de créer un peu de remous.

Du côté de la Sécurité sociale, Nicole Ethève (CFE-CGC), présidente sortante,

se verrait bien remplir pour un second mandat. Même si la règle n'est pas écrite noire sur blanc, la présidence se veut tournante. Une fois côté salarié et une fois côté patron. "Elle va entrer en campagne. Mais son syndicat est en perte de vitesse", nous fait remarquer un observateur avisé. Côté Medef, c'est Frédéric Narassiguin qui s'y colle.

**UNE FEMME À LA TÊTE DU CESER ?**

Quid de la CPME ? Le tandem Gérard Lebon et Stéphane Tardif pour la CPME bat la campagne pour prendre la présidence du conseil d'administration. Des contacts nourris ont été pris avec les autres organisations.

Le bruit court d'une entente avec la FDSEA (3 sièges à la CGSS). Un deal avec au milieu la présidence de la Caisse d'allocations familiales ? "Non il n'y a pas d'accord", nous a simplement répondu Gérard Lebon. Mais il ne faudra pas oublier les autres syn-

dicats de salariés. La mandature actuelle s'arrête le 29 janvier prochain.

Du côté de la CAF, même combat. L'actuel président Eric Marguerite (FO) ne doit pas remplir pour la présidence. Là aussi il va falloir trancher. La tradition voudrait qu'une organisation patronale prenne la main. Au Medef, on explique que pour le moment aucune personne n'a été officiellement désignée. Toujours au rayon des indiscretions, la tentation serait grande pour le vice-président Harry-Claude Morel de prendre la suite.

Dernier gros morceau : le Ceser. Qui va succéder à Jean-Raymond Mondon au poste de président ? Vingt ans de présidence.

Un nom sort du lot avec insistance depuis plusieurs semaines, celui de Dominique Vienne (lire nos précédentes éditions). L'actuel président de la CPME semble être le seul pour prendre cette place. "Attendons les résultats de l'élection pour la suite", nous a expliqué

Dominique Vienne. Un Ceser renouvelé en grande partie pour cette année (lire ci-contre).

Mais attention rien n'est joué. L'Etat aurait fait passer avec insistance le message pour voir une femme prendre ce poste de président, parité oblige.

Julien Delarue  
jdelarue@jir.fr



Pour la présidence du conseil d'administration de la CGSS, les discussions et les tractations en coulisse ont déjà commencé (photo d'archives LLY).

**Gros renouvellement au sein du Ceser**

Dans un arrêté du 29 décembre dernier, la préfecture a renouvelé en grande partie les membres du Ceser. Il reste encore quelques places n'ayant pas encore été pourvues, faute de désignation de certaines organisations. Pour rappel, un membre du Ceser touche 50% de l'indemnité allouée à un conseiller régional.

**Les entrants :** Ary-Claude Caro (CCIR), Haroun Gany (CMAR), Jean-Bernard Gonthier (Chambre d'agriculture), Frédéric Vienne (FDSEA), Bruno Robert (CJA), Bertrand Bailif (CRPNEM), Cyrille Rickmounie (CAPEB), Frédéric Fouque (SICR), Philippe Arnaud (Digital), Gina Layemar (CFDT), Karl Maillot (CFDT), Anne-Marie Scoe (CFTC), Sylviane Dijoux (CGTR), Patricia Doxville (FA-FP), Patrick Gerbith (FSU), Erick Chavriacouty (UNSA), Karine Defremont (UNSA), Jean-Pierre Chabriat (UNSA).

Christophe Madika (CGSS), Théodore Hoarau (CRESS), Yves Zoogones, Séverine Bes de Berc (Recherche), Shenaz Bagot (personnalités qualifiées).

**Renouvellement :** Didier Fauchard (Medef), Dominique Vienne (CPME), Joël Sorres (Coopérative agricole), Sylvie Le Maire (Syndicat du Sucre), Jérôme Isautier (ADIR), Jean-Marie Le Bourvellec (FRBTP), Patrick Geigle (Fédération bancaire), Louise Hoarau (CFDT), Maryvonne Quental (CFDT), Thierry Moulan (CFDT), Jean-Pierre Rivière (CFDT), Ivan Hoareau (CGTR), Maximin Banon (CGTR), Corine Ramoune (CGTR), Chryssète Moutiama (CGTR), Pierrick Ollivier (CGTR), Eric Marguerite (FO), Chantal Grégoire (FO), Céline Lucilly (UDAF), Michel Oberle (ARMOS), Frédéric Miranville (Universiâ), Jean-Raymond Mondon.

**3 - « En 2018, la CPME continue de militer pour la spécificité de notre territoire », paru dans le JIR et sur clicanoo.re le vendredi 26 janvier 2018**

## En 2018, la CPME continue de militer pour la spécificité de notre territoire

**ENTREPRISE.** C'est la première fois que l'organisation professionnelle présentait ses vœux devant ses adhérents. Elle compte aujourd'hui 580 adhérents et

25 syndicats. *"Il faut faire des entreprises la solution et non pas le problème"*, rappelle en préambule le président de la CPME Dominique Vienne.

L'organisation patronale a mis en avant une nouvelle fois ses priorités : SBA, étude réelle ou encore volonté d'instaurer d'une grande loi océanique pour stabiliser un cadre réglementaire pour les 10 prochaines années.

### PRÉOCCUPATIONS DIFFÉRENTES

Plusieurs axes pour cette année 2018 sont arrêtés. *"Nous devons continuer à valoriser le premier actif de notre territoire, c'est à dire notre économie locale"*, poursuit-il. Cette valorisation passera notamment par

l'étude réelle et ses pistes pour relocaliser l'activité à La Réunion.

La SBA (Stratégie du bon achat) n'est pas oubliée. Au contraire, la CPME compte dupliquer cette démarche dans d'autres territoires, mais également auprès d'autres collectivités.

De quoi continuer à militer pour une économie territorialisée. *"Chaque territoire français a ses préoccupations économiques, avec ses handicaps et ses atouts respectifs (...) Nous devons mettre en place une gouvernance spécifique de chaque schéma de développement économique*

*(SRDEII) localement. Au plan national et européen, militer pour des lois de différenciation et spécialisation territoriale"*, souligne Dominique Vienne. En ligne de mire, la fin de la Lodeom (loi de développement économique pour l'Outre-mer) programmée pour cette année. La CPME promet de militer pour une grande loi océanique afin de stabiliser un cadre réglementaire pour les 10 prochaines années.

Une approche doit être faite auprès des parlementaires réunionnais. *"Il nous faut un coût du travail adapté à notre environnement"*, sou-

lève le président CPME. Le patronat ne veut pas d'une dérogation, mais d'une spécification comme elle existe pour les régions de montagne. *"Ces élus ont su se fédérer entre eux pour arriver à faire une loi montagne. C'est possible. Il faut accepter que la Réunion fasse partie d'un tout pour avoir un rapport de force favorable et avoir une loi ambitieuse."* Il ne reste plus qu'à convaincre les parlementaires. C'est le souhait de la CPME pour 2018.



**Dominique Vienne : "Chaque territoire français a ses préoccupations économiques" (photo JD)**

Julien Delarue  
jdelarue@jir.fr

**4- « Décret no 2018-57 du 31 janvier 2018 pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 73 de la loi no 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique », publié au Journal Officiel le 2 février 2018.**

2 février 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 31 sur 104

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Décret n° 2018-57 du 31 janvier 2018 pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique

NOR : ECOM1729234D

**Publics concernés :** opérateurs économiques soumissionnant à un marché public d'une valeur estimée du besoin supérieure à 500 000 euros HT.

**Objet :** le décret a pour objet de prévoir les modalités de présentation du plan de sous-traitance prévu au troisième alinéa de l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

**Entrée en vigueur :** le décret s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Notice :** le décret a pour objet d'introduire, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, une obligation, pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur estimée du besoin supérieure à 500 000 euros HT, de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales. Ce dispositif est circonscrit aux collectivités ultramarines mentionnées à l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.

**Références :** le décret est pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique et peut être consulté sur le site de Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et de la ministre des outre-mer,

Vu la Constitution, notamment ses articles 37-1, 73 et 74 ;

Vu la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, notamment son article 73 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis du gouvernement de la Polynésie française en date du 8 décembre 2017 ;

Vu l'avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 19 décembre 2017 ;

Vu la saisine de l'assemblée de Martinique en date du 21 novembre 2017 ;

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon en date du 21 novembre 2017 ;

Vu la saisine du conseil départemental de Guadeloupe en date du 22 novembre 2017 ;

Vu la saisine du conseil régional de Guadeloupe en date du 22 novembre 2017 ;

Vu la saisine de l'assemblée de Guyane en date du 22 novembre 2017 ;

Vu la saisine du conseil départemental de Mayotte en date du 22 novembre 2017 ;

Vu la saisine du conseil départemental de La Réunion en date du 23 novembre 2017 ;

Vu la saisine du conseil régional de La Réunion en date du 23 novembre 2017 ;

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Barthélemy en date du 23 novembre 2017 ;

Vu la saisine du conseil territorial de Saint-Martin en date du 23 novembre 2017 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A titre expérimental jusqu'au 31 mars 2023, pour l'application des dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la loi du 28 février 2017 susvisée, le soumissionnaire produit, dans son offre, un plan de sous-traitance aux petites et moyennes entreprises locales.

Le plan indique les modalités de participation des petites et moyennes entreprises locales à l'exécution du contrat. Il comporte, pour chacune des entreprises concernées, les informations prévues par la déclaration de sous-traitance.

L'avis d'appel à la concurrence ou, en l'absence d'un tel avis, les documents de la consultation mentionnent les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la loi du 28 février 2017 précitée.

**Art. 2.** – Lorsque le soumissionnaire ne prévoit pas de sous-traiter à des petites et moyennes entreprises locales, le plan de sous-traitance se limite à en mentionner les motifs.

Ces motifs peuvent notamment tenir à l'absence de petites et moyennes entreprises locales agissant dans le secteur concerné par les prestations du marché public ou au fait que le soumissionnaire est lui-même une petite et moyenne entreprise locale.

**Art. 3.** – Le terme de « petites et moyennes entreprises » renvoie à la définition inscrite à l'article 57 du décret du 25 mars 2016 susvisé et aux articles 169, 171, 172, 173 et 174 de ce décret portant adaptation de cette disposition dans les collectivités d'outre-mer.

Le caractère local de la petite ou moyenne entreprise est déterminé par la localisation de son siège ou de son principal établissement sur le territoire de la collectivité ultra-marine dans laquelle le marché public a vocation à être exécuté.

**Art. 4.** – Les ministres chargés de l'économie et de l'outre-mer assurent le suivi et l'évaluation de l'expérimentation.

Ils remettent au Premier ministre un rapport conjoint d'évaluation au plus tard le 31 décembre 2022.

Le projet de rapport est préalablement transmis pour observations aux exécutifs des collectivités mentionnées à l'article 5. Ces observations sont annexées au rapport définitif.

**Art. 5.** – Le présent décret est applicable dans les collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie.

En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, il n'est applicable qu'aux marchés publics passés par l'Etat et ses établissements publics.

**Art. 6.** – Le présent décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018. Il s'applique aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter de sa date d'entrée en vigueur.

**Art. 7.** – Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 31 janvier 2018.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie  
et des finances,*  
BRUND LE MAIRE

*La ministre des outre-mer,*  
ANNICK GIRARDIN

**5 - « Egalité Réelle : davantage de marchés publics pour les TPE-PME locales », paru sur clicanoo.re le 2 février 2018.**

ACCUEIL POLITIQUE

## Egalité Réelle : davantage de marchés publics pour les TPE-PME locales

INFOS

Politique

2 fév 2018, 17h29



(Photo : LYL)

C'est un **progrès important pour les TPE et PME de La Réunion** comme de tous les Outre-mer. Puisque **dès le mois d'avril prochain**, la mise en œuvre d'une mesure de la Loi Egalité Réelle leur permettra de bénéficier **d'avantage de marchés publics**.

*"Les petites et moyennes entreprises locales ne bénéficient pas assez de la commande publique. Partant de ce constat et avec les forces vives locales, nous avons agi", explique Ericka Bareigts dans un communiqué rendu public ce vendredi.*

C'est ainsi que, dans la Loi Egalité Réelle, portée par la députée de La Réunion et votée à l'unanimité, a été décidé que **les collectivités territoriales des Outre-mer** pourraient réserver **jusqu'à un tiers de leurs marchés publics aux TPE**

**et PME locales.** En réalité, c'est la Stratégie du Bon Achat déjà expérimentée à La Réunion qui est généralisée dans tous les Outre-mer.

Aussi, par un décret précisant les conditions d'application, publié aujourd'hui au Journal Officiel, il est désormais imposé à toutes les entreprises qui participent à un marché public de plus de 500 000 euros dans les Outre-mer de présenter un plan de sous-traitance afin de permettre aux petites et moyennes entreprises locales (TPE-PME) de participer au chantier, d'en récolter les fruits et ainsi d'embaucher sur place.

**Valeska Grondin**

**6 - « Une nouvelle ère pour La Réunion », édito du Quotidien du 2 février 2018.**

3

L'ACTUALITÉ À LA RÉUNION

Le Quotidien de la Réunion - Vendredi 02/02/2018



L'ÉDITO

## Une nouvelle ère pour La Réunion ?

On a à peine entrevu les promesses du droit à l'expérimentation dans les territoires ultramarins que, déjà, on nous lance sur la piste escarpée de la « différenciation ». Il faut suivre ! D'autant que le mot d'ordre jupitérien vient du président de la République tout à son projet de réforme constitutionnelle.

Tout cela passe largement au-dessus de la tête des populations mais les élus, eux, ont compris l'intérêt qu'ils pourraient tirer de cette marge de manœuvre supplémentaire confiée aux exécutifs locaux.

Cette orientation avait été confirmée par Annick Girardin, la ministre des Outre-mer lors de sa cérémonie de vœux à la presse. Ainsi, la réforme de la Constitution concernera particulièrement les outre-mer. On ne parle d'ailleurs plus d'outre-mer d'un seul bloc depuis que l'on... différencie chaque territoire ultramarin.

Cette nouvelle ère qui s'ouvre aux départements et territoires d'outre-mer est ni plus ni moins que celle de la celle de la différenciation, avait-elle annoncé, réjouie sans doute de pou-

voir placer cette cérémonie sous les auspices d'un aussi beau concept. Mais, sous le capot, que trouvera-t-on ? Une « plus grande prise en compte des spécificités des territoires pour permettre plus d'expérimentations ». Bon.

Et à La Réunion ? « Limitée jusqu'ici dans ses expérimentations par le fameux « amendement Virapoullé », l'île pourrait voir ses prérogatives étendues, notamment à propos de sa capacité à produire ou amender elle-même des lois » écrivait récemment notre correspondant à Paris, présent aux vœux ministériels.

### Le Grand Soir...

S'il s'agit réellement de cela, on est à la veille du Grand Soir institutionnel alors qu'on a appris à ne plus y croire. Thierry Robert, toujours à l'occasion des vœux à la presse, s'était proclamé « fervent partisan de la reconnaissance des spécificités locales ». Une ferveur et une passion qui devaient l'amener à évoquer « cette unique question » lors de son entretien avec le président de la République, Emmanuel Macron lundi

dernier. Didier Robert, lui, s'est également attardé sur cette évolution ou révolution. Devant la presse, le président de la Région Réunion s'est déclaré « extrêmement favorable à la possibilité d'ouvrir pour La Réunion un droit à la différenciation, bien plus ambitieux en définitive que le simple droit à l'expérimentation ». Celui-là même qu'il appelait de ses vœux, en 2015, au nom de l'émancipation, promise aux Réunionnais.

Plus récemment, à l'occasion d'une rencontre avec le Premier ministre Édouard Philippe, Didier Robert avait demandé « la mise en place d'un nouveau cadre législatif, d'une loi organique spécifique à La Réunion » pour ce qui concerne la fiscalité des entreprises, l'aménagement du territoire ou encore la coopération régionale.

Si l'on en croit les ambitions d'Emmanuel Macron, ce « sur-mesure » territorial serait écrasé par une plus grande autonomie avec les responsabilités qui l'accompagnent...

En réalité, tout est toujours plus compliqué qu'il n'y paraît surtout quand on touche à la Constitution.

Son préambule proclame d'ailleurs le principe intangible d'une France indivisible. Les juristes n'ont pas fini de s'écharper. Macron, après d'autres, insiste sur le nécessaire « pragmatisme » qui conduit à traiter différemment les territoires en fonction de leurs besoins.

Le tabou de l'expérimentation levé, nous voici d'emblée dans une différenciation qui passe par des délégations de compétences de l'État vers les collectivités, l'attribution à ces dernières de pouvoirs réglementaires d'application des lois afin de leur permettre de mieux les adapter aux spécificités locales.

Tout cela nous rappelle un peu les statuts d'autonomie dont sont dotés des territoires comme la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie qui se prépare au référendum sur l'indépendance. On y constate là-bas que rien ne marche si les pouvoirs locaux ne sont pas capables d'exploiter leurs marges de manœuvre, pris dans les tourbillons de la politique politicienne, par exemple. Ou par manque de préparation. Il faut se préparer, ici, à soigner ces deux maux.

Thierry DURIGNEUX

LE QUOTIDIEN DE LA RÉUNION  
ET DE L'Océan Indien  
Dirigé par le SAS Le Quotidien  
Siège social : 1, rue Edouard Geoffroy  
BP 97712 Saint-Denis Cedex 9  
Tél : 0362.92.15.15  
Président : SAS SIBOU  
1, rue Edouard Geoffroy  
BP 97712 Saint-Denis Cedex 9  
Directrice de Publication :  
Carole CHANE-MCHUNE

Rédaction :  
• Rédacteur en chef : Thierry DURIGNEUX  
• Rédacteur en chef technique :  
Jean-Marie GOGUARD  
• Rédactrice en chef adjointe :  
Bernadette LOUBIER  
• Secrétaire de Rédaction :  
Nathalie OLIVIER  
Tél : 0362.92.15.15 - Fax : 0362.28.25.28  
Email : bureauredaction@quotidienreunion.fr

**7 - « Commande publique », Brève parue dans Le Quotidien du 3 février 2018.**

**■ Commande publique**

**Le SBA étendu à tout l'outre-mer**

Le décret de la loi Egalité Réelle a été publié hier au Journal officiel: déjà expérimentée à La Réunion, la stratégie du bon achat (SBA), qui permet de réserver jusqu'à un tiers des marchés publics aux TPE et PME locales, est généralisée à tout l'outre-mer. Toutes les entreprises répondant à un appel d'offres supérieur à 500 000€ doivent également présenter un plan de sous-traitance « pour permettre aux petites et moyennes entreprises locales de participer au chantier ». La députée Ericka Bareigts, qui avait porté la loi Egalité réelle, a salué la mise en œuvre du SBA. « C'est un progrès important pour les TPE et PME de La Réunion comme de tous les outre-mer car il permettra l'application de la loi dès le mois d'avril », a-t-elle estimé hier.

**8 - « Le SBA inscrit au Journal officiel », brève parue dans le JIR du 6 février 2018 suite au communiqué du 5/02**

↓ **En bref**

**Le SBA inscrit au Journal officiel**

**ENTREPRISE.** Le 31 janvier dernier, cette stratégie du bon achat a été inscrite par décret au Journal officiel. "Ce décret, qui fixe les conditions d'application de la future loi de programmation relative à l'égalité réelle dans en outre-mer, est une avancée importante pour l'économie réunionnaise", note la CPME. Le SBA vise à rediriger la commande publique à destination des opérateurs économiques

locaux pour en faire un levier de développement territorial. "En associant davantage les entreprises ultramarines au développement de leurs territoires respectifs, ce volet de la loi sur l'égalité réelle va permettre de renforcer l'activité et l'emploi local. Nous travaillons déjà aux moyens de mesurer son impact", commente Dominique Vienne, président du SBA Réunion.

**9 - « Le SBA au Journal officiel », paru dans le Quotidien du 7 février 2018 suite au communiqué CPME du 5/02.**

■ **Le SBA au Journal officiel**

**La CPME prête à « dupliquer » dans tout l'outre-mer l'exemple réunionnais**

La CPME Réunion, qui en est à l'origine, s'est félicitée dans un communiqué de la publication au Journal officiel du décret de la loi Egalité réelle étendant à tout l'outre-mer le SBA (Stratégie du bon achat). Cette mesure déjà expérimentée localement vise à favoriser l'accès des très petites entreprises aux marchés publics. Alors qu'une association SBA, fruit d'un « travail collectif » entre les mondes économique et politique, a été créée dans l'île, la CPME « se tient à disposition » de ses « pairs » pour la « dupliquer » sur d'autres territoires. « En associant davantage les entreprises ultramarines au développement de leurs territoires respectifs, ce volet de la loi Egalité réelle va permettre de renforcer l'activité et l'emploi local. Nous travaillons déjà aux moyens de mesurer son impact », se projette Dominique Vienne, président de la CPME Réunion et de SBA Réunion.

10 - « Barieigts s'inquiète de l'application de la loi égalité réelle en outre-mer », paru dans le JIR du 6 février 2018

## Bareigts s'inquiète de l'application de la loi égalité réelle outre-mer

**GOUVERNEMENT.** Après sa tribune sur le Parti socialiste (elle soutient Olivier Faure) dans le Huffington post et son interview dans le Figaro cette semaine, Ericka Bareigts est revenue sur un front plus ultramarin pour réagir au discours de vœux de celle qui lui a succédé rue Oudinot. *"Elle a parlé de la mise en application de la loi égalité réelle outre-mer, s'est ainsi réjouie la députée de la première circonscription, y compris les plans de convergence !"*

Il ne lui avait pas échappé que ces plans de convergence prévus dans la loi EROM avaient été critiqués par le président de la République qui voulait leur substituer les assises des Outre-mer. Et puis voilà que la ministre en a reparlé pour expliquer que dans l'équipe des assises il y avait quelqu'un chargé d'articuler les assises et les contrats de convergence. Et tant pis, si,

dit-elle, *"je n'ai pas été invitée aux assises"*. Ericka Bareigts assure toutefois s'être entretenue avec le coordinateur des assises, Thierry Bert et lui avoir fait passer ses *"messages de sa vision de La Réunion"*.

En attendant, elle reste *"la vigie de l'application de cette loi EROM"*. Ainsi, elle observe que si les circulaires d'application des centres d'intérêts matériels et moraux pour les mutations des fonctionnaires ont été signées, il n'y a aucun *"revirement de situation"*, mais plutôt

une *"absence de détermination au ministère de l'Intérieur"* : *"On a eu des promesses pour... 2019"*, regrette-t-elle.

Elle fait encore de reproches similaires pour la mise en Œuvre de la continuité funéraire. *"Le décret n'est pas signé !"* Et ce n'est pas le seul décret qui reste à signer puisque la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale a demandé à la Polynésienne Maïna Sage un rapport sur le sujet.

FXG, à Paris



**11 - « Sous-traitance obligatoire auprès des TPE et PME locales pour la commande publique », paru sur le site de Réunion 1<sup>ère</sup> le 7 février 2018.**

France TV Info – Site de Réunion 1<sup>ère</sup>

**Sous-traitance obligatoire auprès des TPE et PME locales pour la commande publique**

Les TPE et PME locales seront désormais prioritaires pour la sous-traitance des marchés publics de plus de 500 000 euros. La mesure, prévue par la loi Egalité Réelle Outre-mer sera applicable à partir du 1er avril 2018.

Par Lise Hourdel

Publié le 07/02/2018 à 12:06

Les entreprises soumissionnaires à un marché public de plus de 500 000 euros devront désormais présenter un plan de sous-traitance aux TPE et PME locales agissant dans le secteur concerné.

La mesure vient d'être définie par un décret d'application paru le 2 février dernier au Journal Officiel. C'est l'une des dispositions sociales et économiques prévues par la Loi Egalité Réelle Outre-mer portée par Ericka Bareigts. Destinée à résorber les écarts de développement et de niveaux de vie, cette loi a été adoptée en février 2017.

Cette priorité aux TPE et PME locales sera effective à compter du 1er avril 2018 et vaudra pour une période de 5 ans. C'est une mesure expérimentale qui vise à faire davantage bénéficier de la commande publique aux acteurs locaux et à générer des embauches dans l'île. Elle a jusqu'au 31 mars 2023 pour faire ses preuves.

**12 - VIDEO - « Eric Leung Sam Fong : Le Trophée Entreprise & Territoire, une notoriété pour l'entreprise », publié sur linfo.re pour Antenne Réunion.**

Revoir l'interview d'Eric Leung dans le JT d'Antenne Réunion : <http://www.linfo.re/la-reunion/societe/736748-eric-leung-sam-fong-le-trophee-entreprise-territoire-une-notoriete-pour-l-entreprise>

## **Éric Leung Sam Fong : "Le Trophée Entreprise & Territoire, une notoriété pour l'entreprise"**

LINFO.RE - créé le 8.02.2018 à 20h01 - mis à jour le 8.02.2018 à 20h02 - La rédaction

Éric Leung Sam Fong est l'invité du JT d'Antenne Réunion.

Eric Leung Sam Fong, administrateur à la CPME vient parler du [Trophée Entreprise & Territoire](#).

### **Le Trophée Entreprise & Territoire, une notoriété pour les entreprises**

Pour les lauréats, participer à ce trophée c'est, selon Éric Leung Sam Fong "*d'abord une notoriété au travers de la communication qui est en train d'être faite.*" Selon lui, c'est aussi "*pour mettre en avant les bonnes pratiques des chefs d'entreprises réunionnais, des bonnes pratiques en terme économique, social, environnemental et en terme de management de leurs équipes. Ça permet de mettre en avant l'entrepreneuriat positif.*"

L'administrateur à la CPME souligne également que "*l'année dernière nous avons eu deux lauréats : Zéop et [Tradition 974](#). Cette entreprise a la possibilité, grâce entre autre à ce trophée, de partir au salon de l'agriculture et de s'exprimer sur le territoire national.*"

#### **Un trophée accessible à tous**

Pour Éric Leung Sam Fong, le Trophée Entreprise & Territoire, "*c'est à la portée de nos 40 000 entreprises et de nos 17 000 artisans et je reste persuadé que cette force vive, cette force économique est faite par tout à chacun, par tous ces acteurs, par tous ces opérateurs économiques.*"

#### **L'économie circulaire à grande échelle, une utopie ?**

Selon Éric Leung Sam Fong, l'économie circulaire à grande échelle, "*ce n'est pas utopique parce que c'est rassemblé dans un principe qui s'appelle la responsabilité sociétale des entreprises. Il est prouvé que les entreprises qui entament cette démarche, ce sont des entreprises qui sont visibles de façon positive à la fois par leurs fournisseurs et par leurs consommateurs, leurs clients.*"

### **Un prix décerné par les jeunes de l'IAE**

Un prix sera décerné par les jeunes au **Trophée Entreprise & Territoire**. Pour **Éric Leung Sam Fong**, *"nous avons un partenariat avec l'IAE où l'originalité de ce trophée c'est que ce sont les étudiants de Master 2 qui vont s'immerger dans les entreprises candidates et qui vont défendre ces entreprises. Nous avons, au sein de la CPME, décidé d'allier notre futur au présent par rapport à ce monde économique qui est en mouvement."*

**13 - « La 2nde édition du Trophée Entreprise & Territoire est lancée », paru sur linfo.re le 8 février 2018.**

Source : <http://www.linfo.re/la-reunion/societe/736701-la-2nde-edition-du-trophee-entreprise-territoire-est-lancee>

## La 2nde édition du Trophée Entreprise & Territoire est lancée

LINFO.RE – créé le 8.02.2018 à 12h10 – mis à jour le 8.02.2018 à 12h51- La rédaction



La CPME Réunion et Groupama Océan Indien ont lancé la seconde édition du trophée Entreprise & Territoire.

Lancé l'année dernière, le **Trophée Entreprise & Territoire** revient pour une seconde édition. Comme l'année dernière, le trophée a une ambition : mettre en exergue des projets dont la raison d'être dépasse les frontières de l'entreprise, aux retombées positives pour le territoire.

### Qu'est-ce que le Trophée Entreprise & Territoire ?

Le **Trophée Entreprise & Territoire** s'adresse à tous les dirigeants réunionnais, qu'ils soient agriculteurs, industriels, commerçants ou encore artisans.

Johnny Law-Yen, vice-président de la CPME Réunion souligne que *"ce trophée récompense l'engagement du chef d'entreprise qui décide de relier ses préoccupations de dirigeant aux évolutions de son environnement au sens large : ses collaborateurs, son territoire, ses fournisseurs. Cet engagement fort, souvent silencieux et parfois inconscient, mérite d'être éclairé."*

## **Promouvoir l'entrepreneuriat positif**

Le **Trophée Entreprise & Territoire**, c'est aussi un maillage atypique entre la jeunesse et le monde de l'entreprise. L'événement a pour vocation de promouvoir l'entrepreneuriat positif, notamment auprès des futures générations de cadres et dirigeants.

Après une phase de pré-sélection des dossiers de candidature, des étudiants en Master de l'IAE Réunion iront, par groupe de cinq, à la rencontre d'une entreprise et plaideront en sa faveur devant le jury final du Trophée, composé de tous les partenaires : Groupama Océan Indien, le groupe Urcoopa, Zeop, Antenne Réunion, Air France, IAE Réunion et la Région Réunion.

## **Trois prix décernés**

Pour cette seconde édition du **Trophée Entreprise & Territoire**, trois prix seront décernés :

- le Trophée Entreprise & Territoire, pour la catégorie des entreprises de 5 salariés et plus
- le Prix Émergence, pour la catégorie des entreprises de moins de 5 salariés
- le Prix de la meilleure plaidoirie valorisant le groupe d'étudiants de l'IAE Réunion le plus éloquent.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 12 juin prochain au Domaine du Moca, à Saint-Denis.

**14 - VIDEO - « Trophée & Territoire, c'est parti pour la 2<sup>e</sup> édition », paru dans le JIR et clicanoo du 9 février 2018**

A retrouver : une interview vidéo de Johnny Law Yen en bas de l'article :

[https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/02/09/Trophee-territoire-cest-parti-pour-la-2e-edition\\_514137](https://www.clicanoo.re/Societe/Article/2018/02/09/Trophee-territoire-cest-parti-pour-la-2e-edition_514137)

## Trophée & territoire, c'est parti pour la 2<sup>e</sup> édition



*La CPME est soutenue par plusieurs partenaires comme Groupama, Air France ou encore Urcoopa (photo LLY).*

**ENTREPRISES.** Particulièrement impliquée dans la valorisation de l'économie locale, la CPME a lancé l'année dernière un trophée récompensant les entreprises réunionnaises.

Encouragée par une première édition réussie, la CPME a présenté hier la deuxième édition de son Trophée & Territoire. Objectif : récompenser les entreprises qui ont un véritable ancrage territorial. Petite nouveauté, si seuls les adhérents de la CPME pouvaient concourir l'année dernière, cette édition est ouverte à toutes les TPE et PME réunionnaises. Les inscriptions se font en ligne sur le site [www.trophee-et.re](http://www.trophee-et.re) jusqu'au 23 mars.

En 2017, c'est l'entreprise de Cédric Daly (Tradition 974) qui avait remporté le trophée et le coup de cœur du jury était allé à l'opérateur Zeop. *«La valeur ajoutée de la CPME, c'est l'humain. Nous devons ré-enraciner l'économie locale : ce concours met en lumière les entreprises responsables avec une démarche durable»*, explique Johnny Law-Yen, vice-président de la CPME. *«Nous voulons récompenser les initiatives positives pour le territoire»*, ajoute Eric Leung, administrateur CPME.

Cinq critères permettront de choisir les lauréats parmi lesquels la gouvernance, le territoire, le social et l'économique. Des étudiants de l'IAE iront au sein des en-

treprises sélectionnées en immersion. Trois prix seront décernés : le Trophée Entreprise & Territoire pour les entreprises de plus de 5 salariés ; le Prix émergence pour les entreprises de moins de 5 salariés et un prix plaidoirie pour l'entreprise la mieux défendue par les étudiants lors de l'oral de présentation.

12 entreprises avaient candidaté l'an dernier. La remise des trophées aura lieu le 12 juin au Domaine du Moca, à Saint-Denis. Parmi les récompenses : la création d'un site internet et la participation à un salon professionnel hors du département pour les deux entreprises lauréates.

*E.M*

**15 - « Trophée Entreprise & Territoire : La deuxième édition est lancée », paru dans le Quotidien du 9 février 2018.**

**TROPHÉE ENTREPRISE ET TERRITOIRE**

**La deuxième édition est lancée**

*Mettre dans la lumière des projets aux retombées positives pour le territoire est l'ambition de cette seconde édition ouverte à toutes les entreprises.*

Lancée l'an dernier avec succès, par la CPME Réunion et Groupama océan Indien, le trophée Entreprise & Territoire est de nouveau à l'ordre du jour.

Avec de nouveaux partenaires qui ont rejoint l'aventure mais toujours la même ambition: mettre en exergue des projets dont la raison d'être dépasse les frontières de l'entreprise, aux retombées positives pour le territoire.

Ouvert à toutes les TPE et PME réunionnaises, tous secteurs d'activité confondus, ce trophée récompensera cette année deux acteurs. Alors qui succédera à Cédric Daly, le créateur de Tradition 974, et sa marque Oté Gran Mère, lauréat l'an dernier?



**Qui succédera à Cédric Daly de Tradition 974, lauréat de la première édition? (Photo Emmanuel Grondin)**

**Ancrage territorial**

Pour concourir c'est simple. Il suffit d'avoir un projet entrepreneurial « intuitif et structuré », d'avoir fait le choix d'un ancrage territorial fort et de s'inscrire en ligne (\*) avant le 23 mars.

*« Ce trophée récompense l'engagement du chef d'entreprise qui décide de relier ses préoccupations de dirigeant aux évolutions de son environnement au sens large: ses collaborateurs, son territoire, ses fournisseurs. Cet engagement fort, souvent silencieux et parfois inconscient mérite d'être éclairé »,* souligne Johnny Law-Yen, vice président de la CPME Réunion, en charge de l'industrie.

Mais ce trophée entend aussi créer un maillage atypique entre la

jeunesse réunionnaise et le monde de l'entreprise.

L'événement a vocation à promouvoir l'entrepreneuriat positif, notamment auprès des futures générations de cadres et dirigeants. Après une phase de présélection des dossiers de candidature, des étudiants en master de l'IAE de La Réunion iront, par groupe de cinq, à la rencontre d'une entreprise et plaideront en sa faveur devant le jury final composé de tous les partenaires.

**Trois prix en jeu**

Pour cette seconde édition trois prix seront décernés: l'un pour les entreprises de plus de cinq sala-

riés, un autre pour les plus de cinq salariés et, enfin, un valorisant le groupe d'étudiants de l'IAE le plus éloquent.

Car, comme le souligne Christel Dubrulle, directrice-adjointe de l'IAE, la démarche n'est pas neutre pour l'école: *« Notre ambition, dans un tel engagement, est d'inciter nos jeunes à participer à la dynamique entrepreneuriale locale, pour contribuer à leur tour au développement et à l'enrichissement du territoire. Cette opportunité d'associer la jeunesse réunionnaise et les fleurons de l'entrepreneuriat réunionnais représente un modèle d'apprentissage innovant et unique au niveau national. »*

**H.C.**

(\*) Pour s'inscrire, avant le 23 mars: [www.trophee-et.re](http://www.trophee-et.re)

**16 - « La CPME Réunion et Groupama Océan Indien lancent la 2nde édition du Trophée Entreprise & Territoire », paru sur memento.fr le 9 février 2018**

Source : [http://www.memento.fr/article\\_09-02-2018-la-cpme-reunion-et-groupama-ocean-indien-lancent-la-2nde-edition-du-trophee-entreprise-territoire](http://www.memento.fr/article_09-02-2018-la-cpme-reunion-et-groupama-ocean-indien-lancent-la-2nde-edition-du-trophee-entreprise-territoire)

**17 - « La CPME réunion et Groupama Océan Indien présentent la 2ème édition du Trophée Entreprise & Territoire », Communiqué de presse relayé en intégralité sur Inforeunion.net, le 9 février 2018**

Source : [https://www.inforeunion.net/La-CPME-reunion-et-Groupama-Ocean-Indien-presentent-la-2eme-edition-du-Trophee-Entreprise-Territoire\\_a14105.html](https://www.inforeunion.net/La-CPME-reunion-et-Groupama-Ocean-Indien-presentent-la-2eme-edition-du-Trophee-Entreprise-Territoire_a14105.html)

**18 - « Club entrepreneurs », rendez-vous publié dans le Quotidien du 12 février 2018**

## Vite dit, vite lu

### ■ Club entrepreneurs

#### La loi de finances décryptée

Après la Chambre des notaires et l'Ordre des experts-comptables mercredi dernier, c'est le Club entrepreneurs monté par la CPME et AG2R-La Mondiale qui se penche sur les nouveautés 2018 des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale. Baisse du taux d'impôt sur les sociétés, CICE, baisse des cotisations sociales, flat

tax, remplacement de l'ISF par l'IFI... tous ces sujets seront abordés jeudi de 18h à 19h30 à l'hôtel Alamanda de Saint-Gilles. Avec le site Réunionnais du monde, il sera également question des compétences acquises par les Réunionnais actuellement en mobilité. Et de ce qu'ils peuvent apporter aux entreprises locales à condition d'être informés des postes à pourvoir. Renseignements et inscriptions: [www.cpmereunion.re/agenda](http://www.cpmereunion.re/agenda)

**19 - L'invité de la Matinale de Réunion 1<sup>ère</sup> Radio – Max Dubois salue le travail de la CPME Réunion la commande publique et le paiement des factures à 28 jours. Interview du lundi 19 février 2018 à retrouver sur le site de Réunion 1<sup>ère</sup>.**

<https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/emissions-radio/l-invitee-de-la-matinale>

**20 - « Nicole Ethève réélue présidente de la Sécurité sociale »,  
paru sur Clicanoo le 20 février 2018**

## Nicole Ethève réélue présidente de la Sécurité sociale

INFOS

Economie

20 fév 2018, 12h00



*Nicole Ethève rempile 5 ans à la tête de la Sécurité sociale (photo d'archives/SLY).*

ÉLECTION. L'alternance entre le patronat et les syndicats de salariés n'a pas eu lieu. Tout le monde voyait la CPME prendre la tête de la Sécurité sociale pour un mandat de 5 ans. Le candidat Medef, Frédéric Narassiguin mis hors course en raison de sa profession d'opticien (incompatible avec un mandat à la CGSS) par la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC), la voie semblait royale pour Gérard Lebon candidat de la CPME. Raté.

C'est finalement Nicole Ethève du syndicat CFE-CGC qui a été réélue dès le premier tour à ce poste avec 12 voix. "J'ai renouvelé ma candidature car j'avais la confiance de certains qui appréciaient ma méthode de travail", explique Nicole Ethève. En repilant pour un second mandat à la tête de la Sécurité sociale, elle assure qu'il n'y aura pas de "coup d'arrêt" dans le fonctionnement de l'institution. "J'ai tout entendu quelques jours avant l'élection, des informations ou encore des contre-vérités. Mais au moment de s'exprimer, ce

sont les voix qui comptent", poursuit-elle. Nicole Ethève ne veut pas entrer dans les polémiques liées à cette élection et préfère se concentrer sur ses missions.

De son côté, le Medef n'a pas digéré de voir son candidat évincé de la course à la présidence. "Pourtant, la Sécurité sociale avait validé notre proposition", assure Didier Fauchard, président du Medef Réunion.

Visiblement, le syndicat patronat a préféré reporter ses voix vers la candidate CFE-CGC au détriment du candidat de la CPME. C'est finalement Laurent Blériot (Medef) qui a été désigné pour succéder à Frédéric Narassiguin. Lot de consolation, il a été élu vice-président, également avec 12 voix. Les reports de voix ont marché dans les deux sens. Derrière, les autres vice-présidences sont partagées entre la FDSEA et Force Ouvrière.

Mais aujourd'hui, nombreux sont ceux à regretter de ne pas voir l'alternance être appliquée à la caisse. Le candidat de la CPME Gérard Lebon (6 voix), n'a pas souhaité s'exprimer, laissant le soin au président du syndicat patronal, Dominique Vienne de faire une déclaration. "Nous avons toujours défendu la ligne de l'alternance pour que vive le paritarisme", explique-t-il. Aujourd'hui, il regrette amèrement de ne pas le voir protéger dans le cadre de cette élection. Pourtant, cette pratique n'est pas inscrite dans les statuts de la CGSS et relève de l'usage.

Mais cette déconvenue ne va pas empêcher la CPME de garder sa ligne de conduite et appeler à voter pour la FDSEA à la prochaine élection de la Caisse d'allocations familiales qui se tiendra dans le courant du mois de mars. "Nous ne changerons pas de vote", prévient Dominique Vienne.

21 - « Le Medef veut défendre toutes les entreprises », paru sur clicanoo le 20 février 2018.

# Le Medef veut défendre toutes les entreprises

## INFOS

Economie

20 fév 2018, 10h00

## PARTAGE



*"Pour augmenter la sous-traitance locale, nous n'avons pas besoin de loi", rappelle le président du Medef (photo JD).*

**PATRONAT. Prenant le contre-pied de la CPME et de son SBA, le Medef veut défendre toutes les entreprises réunionnaises. Le syndicat patronal veut signer avec les plus grandes entreprises de l'île une charte pour stimuler l'économie locale sans passer par une loi.**

"Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises entreprises ou de grosses et de petites. Il y a des entreprises réunionnaises", lance Didier Fauchard, président du Medef

Réunion. Pas question pour lui de voir La Réunion "mise sous cloche", au contraire. Il souhaite que le Medef œuvre pour l'ensemble de l'économie réunionnaise. "Je suis là pour défendre le développement de toutes les entreprises", affirme-t-il. Un contre-pied affiché au SBA (Stratégie du bon achat) de la CPME - sans jamais la citer - qui vise à faciliter l'accès des TPE et PME réunionnaises à la commande publique.

Le Medef va rencontrer une vingtaine de grandes entreprises réunionnaises dans le courant de l'année 2018. Objectif, signer une charte qui devrait être opérationnelle dès l'année prochaine. Il s'agit de faire acter plusieurs points en faveur des petites entreprises. "Nous voulons stimuler l'économie", avance Didier Fauchard. Le Medef va proposer à ces grandes entreprises de travailler sur les délais de paiement, sur les acomptes au démarrage, les locaux ou encore sur les cycles de formation pour dirigeants en interne. "Pour augmenter la sous-traitance locale, nous n'avons pas besoin de loi", rappelle le président du Medef.

Par loi, Didier Fauchard pense au SBA intégrée dans la loi égalité réelle. "Il existe depuis 5 ou 6 ans. Mais a-t-on mené une politique d'évaluation ' Existe-t-il des outils de mesure ' Il faut une évaluation objective", argumente-t-il.

Le Medef veut amener de l'agilité, de la rapidité, de la proximité et de la flexibilité à travers la transition numérique et environnementale. "Nous devons arrêter de cliver les entreprises." Osant le parallèle avec Cuba et la Corée, Didier Fauchard ne veut pas d'une Réunion isolée économiquement mais ouverte sur le monde extérieur.

Mais le syndicat patronal n'en oublie pas ses propres orientations pour 2018. Le syndicat souhaite pour cette année continuer à fournir un service de "qualité" à ses adhérents. Il va passer par la réédition mise à jour du "Kit de survie" des entreprises. "Nous voulons être dans la réalité du chef d'entreprise", poursuit-il. Aujourd'hui, le Medef compte 21 syndicats professionnels et 600 adhérents individuels. Si Didier Fauchard assure, tout en revendiquant une place de

premier syndicat patronal à La Réunion, ne pas avoir "fixé" d'objectif quantitatif pour 2018, il veut apporter l'aide du syndicat aux entrepreneurs en difficulté.

Ce qui fait écho aux discussions en cours à Paris entre la ministre des Outre-mer et Bercy quant à la préservation des 2,5 milliards d'euros de dispositifs d'aides aux entreprises ultramarines.

Présent à Paris toute la semaine prochaine, le Medef entend continuer à être force de propositions pour La Réunion. "Nous devons militer pour les spécificités des DOM. Il ne faudrait pas tout casser", prévient Didier Fauchard.

### **7 mois d'attente pour un kbis**

Le Medef Réunion demande à l'État de prendre ce problème à "bras le corps". Il faut aujourd'hui 7 mois pour obtenir un kbis. Le Medef n'arrive toujours pas à expliquer ce blocage et réclame une nouvelle fois la privatisation du greffe.

### **L'Apec s'installe à La Réunion**

L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) va s'installer dans le courant de l'année 2018 à La Réunion. C'est la première antenne régionale qui doit voir le jour. Une implantation saluée pour le développement des entreprises réunionnaises en recherche de cadre.

22 - « Le Medef cible les partisans d'une Réunion sous cloche », paru dans le Quotidien du 20 février 2018

8 L'ACTUALITÉ À LA RÉUNION

LE SYNDICAT PATRONAL ATTAQUE LA CGPME

## Le Medef cible les partisans « d'une Réunion sous cloche »

**Le souhait de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de favoriser le développement des TPE-PME 100 % réunionnaises ne passe pas auprès du Medef. Son président, Didier Fauchard, veut « défendre toutes les entreprises ». Il va proposer aux vingt plus gros adhérents de son syndicat de « porter » leurs petits partenaires.**

La comparaison est un peu excessive: Didier Fauchard a assimilé hier la volonté de certains de « mettre La Réunion sous cloche » à « la Corée ou à Cuba, ces pays qui ont choisi de ne plus avoir d'échanges avec l'extérieur. C'est indigne de La Réunion. Pour croître, il faut aller chercher des marchés à l'extérieur et faire venir ici des investisseurs avec des moyens ».

Sans la citer, le président du Medef Réunion cible la CPME et l'un de ses projets phares: l'Étude réelle, qui vise à maximiser la valeur ajoutée restant à La Réunion en limitant les « fuites », en particulier les dividendes repartant dans les sièges des multinationales.

**« Didier Robert ne réagit pas »**

« On a l'impression qu'il y a les bons et les méchants, regrette Didier Fauchard. Il faut arrêter de cliquer les entreprises. Au Medef, nous défendons le développement de toutes les entreprises, nous sommes le trait d'union entre les petites et les grandes qui sont des locomotives. Elles vont aider les TPE à grandir et à conquérir de nouveaux marchés. »

Le message du Medef est-il pris en compte par la classe politique, et notamment par le président de la Région, Didier Robert? « Il nous entend mais il ne réagit pas », répond le président du syndicat patronal.

Très critique vis-à-vis du SBA

porté par la CPME, qui vise à favoriser l'accès des petites entreprises aux marchés publics (« nous attendons une évaluation objective de ce dispositif avant de nous engager »), Didier Fauchard prend le contrepied en visant le secteur privé.

**« Pas besoin d'une loi »**

Une vingtaine de grandes entreprises, toutes adhérentes du Medef, vont se voir proposer la signature d'une charte au deuxième semestre pour une entrée en vigueur début 2019. Cinq points y seront abordés, détaille l'organisation patronale: améliorer les

délais de paiement, augmenter les acomptes, étendre les formations internes aux TPE, leur mettre à disposition des locaux et enfin augmenter la sous-traitance locale.

« Il n'y a pas besoin d'une loi pour ça », résume Didier Fauchard en référence à la loi Égalité réelle, qui a étendu le SBA à tout l'outre-mer. « Lors de ses vœux, la ministre des Outre-mer a demandé aux acteurs privés d'apporter leurs propres solutions plutôt que de se tourner sans cesse vers l'État. C'est ce que nous faisons. »

Fort de 21 syndicats professionnels et 600 adhérents individuels, le Medef se présente comme le premier syndicat patronal de l'île. Un rang également revendiqué par la CPME. « La représentativité se mesure au niveau des employeurs

et du nombre de salariés, indique Didier Fauchard. Nous sommes leader, sans aucun doute. »

La semaine prochaine, le Medef sera à Paris afin de plaider la cause des entreprises réunionnaises mais aussi de demander, encore, la privatisation du greffe du tribunal de commerce en vue de réduire le délai d'obtention d'un Kbis (sept mois actuellement).

Un autre rendez-vous est calé avec l'Apéc (Association paritaire pour l'emploi des cadres). Objectif: formaliser l'installation d'une antenne régionale dans le courant de l'année. Le président de l'Apéc étant actuellement un représentant du Medef, cela devrait faciliter les choses...

Cédric BOULLAND

Sandrine Dunand-Roux, déléguée générale, et Didier Fauchard, président du Medef, seront à Paris la semaine prochaine. (Photo Emmanuel Grondin)

CAISSE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Nicolas Éthève conserve la présidence

**23 - « CGSS : Nicole Ethève conserve la présidence », paru dans le Quotidien du 20 février 2018**

CAISSE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

## Nicole Ethève conserve la présidence

*En poste depuis six ans, Nicole Ethève a été réélue hier à la présidence de la Caisse générale de sécurité sociale. La candidate de la CFE-CGC l'a emporté dès le premier tour grâce au soutien du Medef.*

En novembre 2011, le Medef perdait la présidence de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS). Son candidat, Philippe Doki-Thonon, n'obtenait que 5 voix contre 12 pour Nicole Ethève (CFE-CGC). La directrice du service formation de la chambre de métiers avait alors bénéficié du soutien des autres organisations patronales, la CGPME et l'UPA.

Hier, Nicole Ethève a été réélue à son poste pour une durée de cinq ans mais dans une configuration complètement différente: elle l'a emporté avec le soutien du Medef face au candidat de la CPME, Gérard Lebon. La première a recueilli 12 voix dès le premier tour (comme en 2011) contre 6 pour celui qui préside le syndicat réunionnais

des exploitants de stations-service et 2 pour Vincent Payet (CGTR).

### « Action anti-Medef »

Initialement, le Medef aurait dû présenter un candidat à la présidence. Frédéric Narassiguin (Optique de Bourbon, Afflelou...) briguaît le fauteuil mais un arrêté du ministère de la Santé en date du 8 février l'a retiré de la liste des membres du conseil d'administration sur laquelle il figurait portant une semaine plus tôt suite pour cause de conflit d'intérêts: dans le cadre de sa profession d'opticien, il est conventionné par l'assurance-maladie. Et n'a donc pas été déclaré en mesure de prendre la présidence de la CGSS.

Tout en y voyant une « action anti-Medef », le syndicat patronal a décidé de ne pas contester cette décision. Son président, Didier Fauchard, estime néanmoins que Frédéric Narassiguin avait de bonnes chances d'être élu. « C'est quelqu'un d'extrêmement impliqué sur le territoire et qui a développé toute la filière optique », argumente-t-il.

En lieu et place, les trois administrateurs du Medef à la CGSS ont voté en faveur de Nicole Ethève et ont hérité par la même occasion de la première vice-présidence, occupée par Laurent Blériot. La FDSEA et FO, qui ont également choisi le camp de la candidate de la CFE-CGC, récupèrent les deuxième et troisième vice-présidences.

Adeptes du paritarisme et de la co-gestion, le président de la CPME, Dominique Vienne, « regrette que ces principes n'aient pas été respectés à la CGSS. Nous n'avons pas été entendus et c'est d'autant plus dommage que le paritarisme est attaqué en ce moment au plus haut de niveau de l'État ».

### « Au boulot »

Nicole Ethève, de son côté, ne souhaite pas détailler les alliances qui lui ont permis de conserver son fauteuil. « C'est un vote à bulletins secrets », argumente-t-elle avant de préciser avoir reçu le soutien « d'organisations syndicales et patronales ».

« Soulagée », elle appelle les administrateurs à « se mettre au boulot urgemment » car de nombreux chantiers attendent la CGSS, à commencer par la nécessité de dégager du temps pour venir en aide aux personnes âgées et aux 110 000 illettrés, ce qui implique de développer la digitalisation pour les autres publics.

La reconfiguration de l'accueil, la stratégie d'action sociale et l'intégration de l'ex-RSI via « le meilleur accompagnement possible » des indépendants sont les autres dossiers importants cités par la présidente pour son second mandat.

Cédric BOULLAND



Nicole Ethève l'a emporté hier face à Gérard Lebon (au centre) et Vincent Payet.

**24 - « Une association contre le chômage de masse », paru dans le Quotidien du 20 février 2018**

tionale dans le cou...  
e président de l'Apec  
lement un représen-  
f, cela devrait faciliter  
édric BOULLAND

**nce**  
**de sécurité**  
**Medef.**

paritarisme et de  
le président de la  
tique Vienne, « re-  
rincipes n'aient pas  
CGSS. Nous n'avons  
us et c'est d'autant  
que le paritarisme  
ce moment au plus  
de l'Etat ».

**oulot »**

e, de son côté, ne  
ailler les alliances  
mis de conserver  
est un vote à bul-  
argumente-t-elle  
avoir reçu le sou-  
tions syndicales et

elle appelle les  
à « se mettre au  
nt » car de nom-  
ttendent la CGSS,  
r la nécessité de  
os pour venir en  
es âgées et aux  
e qui implique de  
italisation pour

ion de l'accueil,  
n sociale et l'in-  
I via « le meilleur  
ossible » des in-  
s autres dossiers  
ar la présidente  
andat.  
BOULLAND

**R & DOM**  
**Une association contre**  
**« le chômage de masse »**

**L'association République et développement**  
**outre-mer espère concourir à créer 30 000**  
**emplois à La Réunion en quatre ans.**

Son action s'inscrit « dans l'esprit d'Emmanuel Macron »... même s'il ne bénéficie d'aucun mandat pour le faire.

Max Dubois, qui fut le coordinateur outre-mer pendant sa campagne du futur président de la République, est redevenu chef d'entreprise. Ce « pragmatique » a également créé une association « apolitique » baptisée R & Dom (République et développement outre-mer). Il est à La Réunion pour en assurer la promotion auprès des entrepreneurs mais aussi des particuliers prêts à y adhérer moyennant cinq euros par mois.

**« Inventaire**  
**des contraintes »**

« Il y a 350 000 personnes sans emploi dans les 11 territoires d'outre-mer, explique Max Dubois. Il faut faire quelque chose

contre le chômage de masse. Le seul but de mon association, c'est l'emploi. »

Le patron de R & Dom estime possible de créer 30 000 emplois à La Réunion en quatre ans (« un objectif, pas une promesse »)... à condition de « permettre le développement significatif des très petites entreprises ». Plusieurs pistes selon lui : instaurer une attestation de savoir faire professionnel afin de développer l'apprentissage, intervenir auprès des donneurs d'ordre publics pour un paiement des factures sous 30 jours, rechercher de solutions aux problèmes administratifs rencontrés par les chefs d'entreprise...

Le président de la CCIR a apporté hier son soutien au projet. Et proposé de dresser un « inventaire des contraintes » pesant sur nos entreprises.

C.B.



**Max Dubois tenait une conférence à la CCIR, hier.**  
**(Photo Emmanuel Grondin)**

de la vache et favo  
loppement d'autre  
a été éradiquée en



**Huguette Benneès le scan**

Une deman  
bouche pas s  
de cette com  
semblée nati  
proposition d  
mission perm  
sur la recevab  
notamment p  
poursuites ju  
l'Assemblée  
publique.

Il n'est de  
quête sur la  
tuée. Mais l

25 - « Max Dubois a un plan », paru dans le JIR du 20 février 2018

## Max Dubois a un plan

**EMPLOI.** On le connaît sous nos latitudes pour avoir été le monsieur "outre-mer" de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron. Il était délégué de "En Marche!" mais ne fait pas partie de la République en Marche. C'est en homme "apolitique" que Max Dubois est de passage à La Réunion. "Oui, je suis Macroniste, cadre-t-il, mais je suis surtout un libéral-social, tout à fait pragmatique."

Sa bataille aujourd'hui, c'est celle de la lutte contre le chômage dans les outre-mer. "Ce sont nos chômeurs. Et le monde économique a l'obligation de leur retirer le cul des ronces", dit-il. C'est imagé mais ça pose l'idée générale. Son constat de départ: 340 000 chômeurs ultramarins, dont la moitié est Réunionnais. "C'est une indignité républicaine! Le chômage de masse est la verve mère de tous les problèmes. Il faut l'attaquer, le stigmatiser, dit-il, mais nous avons

toujours essayé de l'abattre en créant des emplois avec, le plus souvent, des dispositifs publics qui ne sont pas pérennes. C'est une fausse piste. On vaincra le chômage si on crée de l'activité et des valeurs ajoutées. La question de l'emploi ne peut plus relever de la seule responsabilité des politiques. Le monde économique et les chefs d'entreprises doivent s'en emparer. Ce sont eux qui ont la clé. Il faut leur confier le business."

### RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

Max Dubois a créé une association, "R&DOM", un "coordinateur économique", qu'il a notamment présenté à une cinquantaine de chefs d'entreprise locaux, hier matin au siège de la CCIR. "Ce sont eux, d'abord, qui doivent adhérer à mon plan. Si, déjà, nous arrivons à nous mettre d'accord entre nous,

on aura fait une bonne partie du chemin, note-t-il, pointant ces freins qui brident le développement de l'activité." Il plaide notamment pour "un accès plus facile au micro-crédit", "des règles enfin adaptées à la réalité de l'économie", "la segmentation de l'activité économique en filières organisées avec des conseils de l'ordre pour chaque filière" ou "le désenclavement et la libéralisation du ciel réunionnais."

Vantant l'exemple du RSMA, qui l'inspire tout particulièrement, l'ancien délégué national de "En Marche!" propose notamment une réforme profonde de l'apprentissage, "pour une meilleure employabilité des apprentis." Il débiterait par un stage de neuf mois, serait ouvert à tous les âges et ne coûterait rien à l'employeur. Les deux parties seraient également libres de se quitter à tout moment. Au bout: une attestation de savoir-faire professionnel. "Il y a 250 000 entreprises en outre-mer, 200 000 d'entre elles n'ont pas de salariés. Le potentiel de créations d'activités, il est là", assure-t-il. Max Dubois reviendra très vite, promet-il. Son plan sera sa contribution aux Assises de l'Outre-Mer. "Je suis prêt, insiste-t-il, sur la question de l'apprentissage, par exemple, on peut lancer un test sur 1 000 personnes dès septembre."



L.G. Max Dubois (à gauche) a rencontré de la CCIR, et des chefs d'entreprise

### Serris Reim acquiert l'immeuble Horizon

**IMMOBILIER.** Serris Reim, société parisienne de management d'investissement, agissant pour le compte d'un de ses clients, vient de se porter acquéreur de l'immeuble Horizon, un actif de bureaux neufs de 2 250 m<sup>2</sup> situé sur le boulevard Leopold-Rimbaud. L'immeuble est loué à 80 %, notamment à la délégation régionale d'Allianz et à l'ASP (Agence de service et Paiement de l'état) avec des baux longue durée et offre un rendement supérieur à 8 % pour un prix de cession autour de 8 millions d'euros. La transaction a été réalisée par Inovista, société de conseil en immobilier d'entreprise à La Réunion.

**26 - « Entrepreneurs du BTP en difficulté », paru dans le Quotidien**

SAINT-LOUIS

## Entrepreneurs du BTP en difficulté

« Ce sont toujours les petites entreprises qui paient les pots cassés. En ce moment les entreprises de second œuvre se font liquider », lance Patrick Ramin, patron d'entreprises de plomberie et d'électricité, qui dénonce en vrac, avec deux autres petits entrepreneurs, Jean-François Maillot (membre du collectif des syndicats et associations professionnelles de La Réunion) et Fabian Sorlier, « les abus des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, les non-conformités dès le montage des projets et le non-respect des paiements ». Ils déplorent le fait que des pénalités de retard leur soient appliquées, « alors que le retard est dû à l'entreprise de gros œuvre ».

Les délais de paiement des collectivités sont également beaucoup trop longs pour les petites entreprises qui n'ont pas la trésorerie suffisante pour payer leurs charges sans cet

apport d'argent. « On n'est pas soutenu par les banques, on est obligé de faire des bâtiments à crédit », poursuit Patrick Ramin qui souligne que « des sociétés civiles de construction vente (SCCV), intermédiaires de la commande publique, se montent avec un capital de 1 000 euros et disparaissent après la vente du programme ». Les petites entreprises ont alors du mal à se faire payer.

« Le monde du BTP va mal et tout le monde ferme les yeux. Il y a dix ans il y avait 26 000 emplois dans le BTP, aujourd'hui c'est entre 12 000 et 13 000 », poursuit Patrick Ramin. Il évoque encore le SBA (Small business act), estimant que « c'est peut-être une bonne chose, mais on n'en voit pas les effets à part avec la Cinor ». Or les petites entreprises préféreraient obtenir des marchés qui leur permettraient d'être mieux payés que lorsqu'ils sont sous-traitants.



Des entrepreneurs du BTP tirent la sonnette d'alarme.

### LE SBA ?

« C'EST PEUT ETRE UNE BONNE CHOSE MAIS ON N'EN VOIT PAS LES EFFETS A PART AVEC LA CINOR »

PATRICK RAMIN – CHEF D'ENTREPRISE DANS LE QUOTIDIEN DU 26 FEVRIER 2018

27 - « Comment mieux protéger ses données », paru dans le Quotidien du 12 février 2018

NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

# Comment mieux protéger ses données

**Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) va s'appliquer au 25 mai prochain. Il entraîne des responsabilités plus fortes en matière d'organisation de la protection d'informations et des libertés individuelles. Des responsabilités assorties de sanctions très lourdes. Se préparer à ce RGPD, même pour les TPE, n'a donc rien d'anodin.**

Le sujet avait beau être austère, le public d'étudiants et de chefs d'entreprise était bien présent: dans un amphithéâtre de l'Université de La Réunion à Saint-Pierre, plusieurs spécialistes ont exposé, en fin de semaine dernière, les changements que va entraîner le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Adopté le 27 avril 2016 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, le RGPD va impacter fortement le droit déjà applicable aux données personnelles depuis 1978 et contrôlé par la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

## Des sanctions renforcées

L'harmonisation européenne en matière de protection des données, tant économiques que personnelles, impose à tout acteur économique, public comme privé, qui manipule de telles données de se mettre en conformité avec la nouvelle législation européenne avant le 25 mai 2018, date de son entrée en vigueur: à défaut, les sanctions sont lourdes et peuvent s'élever à 4% du chiffre d'affaires et jusqu'à 20 millions d'euros comme l'a

indiqué M<sup>re</sup> Dominique Andrieux, dont la compétence hybride, spécialiste du droit numérique et de gestionnaire des risques dans un grand groupe français, a permis de répondre aux interrogations.



Amphi plein, à l'Université de La Réunion à Saint-Pierre, à l'occasion de la conférence sur la protection des données et de la cybercriminalité économique. (Photo Yann Huet)

L'expert a précisé les objectifs de ce RGPD qui va renforcer les responsabilités des entreprises en matière de protection de leurs informations détenues mais aussi quant aux contenus juridiques de

ces données. Cette responsabilité va aussi concerner une chaîne entière d'acteurs, du donneur d'ordre aux sous-traitants.

Ainsi, toutes les entreprises sont concernées y compris les TPE né-

o-nationnales, dans le traitement de données personnelles qu'elles mènent en œuvre: fichiers clients, fichiers RH, newsletter, e-commerce, marketing, sondés, applications mobiles...

Les contraintes de la nouvelle législation ne doivent pas être sous-estimées et entraînent une évolution sensible dans la gouvernance des données au sein de l'entreprise. Maître Andrieux a cité l'étape essentielle de l'analyse

d'impact sur la protection des données au sein de l'entreprise (lire l'encadré) et le rôle dévolu au Data Protection Officer (DPO). Le nouveau règlement rend obligatoire la désignation d'un tel délégué dans les établissements publics et les entreprises manipulant à grande échelle des données sensibles et personnelles. Mais, « dans tous les autres cas, la désignation d'un délégué à la protection des données est encouragée par la Cnil ».

## Le rôle des conseils

La Cnil édite un guide sur le sujet ainsi que la CPME avec son guide des bonnes pratiques de l'informatique qui anticipe passablement sur l'application des nouvelles règles.

Jean-François tardif, administrateur de la CPME Réunion n'a d'ailleurs pas manqué de faire remarquer que le patron, qui fait déjà tout dans une TPE, doit ajouter à ses responsabilités celles de la mise en place de procédures de sécurisation de tout ce qui est connecté. L'image utilisée, consistant à mettre ces données dans des tiroirs et de précéder ensuite qui détient la clé des tiroirs a dû parler au public...

Plus que jamais, le chef d'entreprise va devoir s'entourer. Aocora mais aussi commissaires aux comptes joueront ce rôle de conseils. Mallion-assesnil du dispositif de sécurisation financière de l'entreprise, le commissaire aux comptes réalise des audits à cet effet et se propose de définir une démarche méthodique et pragmatique face à l'intensification des attaques cybercriminalistes.

Thierry DURIGNEUX

## Protéger les données économiques mais aussi ceux des citoyens

Maître Dominique Andrieux a posé le cadre pratique du Règlement général de protection des données (RGPD). L'avocat spécialiste du droit numérique, et ancien responsable de la sécurisation des données dans un grand groupe français, a d'abord expliqué que ce grand rendez-vous RGPD découle d'un règlement européen pris en 2016 dans le but d'harmoniser

au sein de l'Union européenne la régulation de la numérisation de l'économie. La protection des données est d'autant plus stratégique que l'économie est désormais entièrement connectée. Il s'agit de renforcer le droit des personnes, déjà pris en compte par la Cnil en France, responsabiliser les acteurs traitant des données parfois sensibles et crédibiliser la régulation.

Les actions concrètes commencent par une analyse d'impact sur la protection des données. La désignation d'un délégué à la protection des données sera obligatoire, à partir du 25 mai 2018 pour les organismes publics, pour les entreprises amenées à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle (assurances, banques...) ainsi que les sociétés qui traitent à grande échelle des données sensibles, biométriques, génétiques, personnelles, etc.

Les règles de gouvernance reposent sur le consentement éclairé de la personne physique, la transparence des informations personnelles enregistrées, les droits d'accès, de rectification et d'oubli déjà définis par la loi française.

En complément, on peut se reporter aux informations accessibles par le lien <https://www.cnil.fr/fr/un-nouveau-guide-de-la-securee-des-donnees-personnelles>. Les précautions élémentaires qui y sont détaillées permettront de mieux se préparer!

Th.D.

## Medef : « Le compte à rebours a commencé »

C'est, à l'évidence, l'un des sujets économiques de l'heure. Après l'association des anciens de Sciences Po et la CPME, le Medef s'empare de l'urgence qui s'impose aux chefs d'entreprise à se préparer au RGPD.

### Le 25 mai dernier délai

Le Medef Réunion rappelle que les chefs d'entreprise ont jusqu'au 25 mai 2018 pour se mettre en conformité avec ce nouveau règlement. « Le compte à rebours a donc commencé », signale le syndicat patronal qui organise une conférence « afin de leur donner les clés pour être prêts et obtenir la conformité avec ce nouveau règlement ».

Les chefs d'entreprise sont ainsi conviés à une conférence « Être en conformité avec le RGPD »

le jeudi 15 février de 17 heures à 19 heures à la Chambre des Notaires de La Réunion au 63, rue Alexis de Villeneuve - Saint-Denis. L'expert intervenant sera Sullivan Omarjeu avocat spécialisé dans la propriété intellectuelle, les données personnelles et le droit du numérique.

Le Medef juge la communication de cette information importante car « sauver les entreprises sont concernés qu'elles soient TPE-PME ou ETI. Celles-ci ont leur responsabilité à accentuer pour tous les traitements de données personnelles qu'elles mettent en œuvre: fichiers clients, fichiers RH, newsletters e-commerce, marketing, sondés, applications mobiles... et de manière générale toutes les bases de données personnelles ».

Inscriptions et location au 0262 21 81 30 ou [www.medef-reunion.com](http://www.medef-reunion.com)

Économie



M<sup>re</sup> Dominique Andrieux (deuxième à partir de la droite) a posé le cadre pratique de ce règlement applicable en mai prochain. (Photo Yann Huet)